

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_120
Demande de subvention
de fonctionnement au
Conseil Départemental
dans le cadre du
programme
d'animations culturelles
Saison 2022/2023

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Madame ROUIL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame JUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME DANS
LE CADRE DU PROGRAMME D'ANIMATIONS CULTURELLES
POUR LA SAISON 2022/2023**

Madame RENOULEAU, Adjointe, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation culturelle, des spectacles jeune public, des représentations théâtrales et des concerts sont programmés.

Ce programme culturel de la commune est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Coût estimatif de l'opération € TTC		
	Recettes	Taux d'intervention en %
Département Aide aux lieux culturels	30 000,00	15,03
Département Aide à la diffusion	1 920,00	0,96
Recettes de billetterie	10 000,00	5,01
Bénévolat	1 296,00	0,65
Autofinancement	156 380,00	78,35
Total	199 596,00	100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux lieux culturels,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 8 décembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA